



**MAIRIE DE FEYTIAT**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2013**

L'an deux mille treize le treize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **05 FEVRIER 2013**

**Étaient présents** : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE, Bernard MARIAUX

**Étaient excusés** : Jean-Pierre MOREAU, Pierrette BONHOURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Delphine GABOUTY, Julien CARREAU, Laure CRUVEILLIER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilbert ROUSSEAU

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

N° 2013/ 1 - **Objet** : Demandes de subventions au titre de la DETR

*Adopté à l'unanimité*

N° 2013/ 2 - **Objet** : 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée

*Adopté à l'unanimité*

N° 2013/ 3 - **Objet** : Aménagement du local service "Entretien des locaux" et mise en accessibilité du SLAM dans le bâtiment contigu - Avenue Winston Churchill

*Adopté à l'unanimité*

N° 2013/ 4 - **Objet** : Acquisition parcelle AC 145 aux conjoints Goudoud (Palalaud)

*Adopté à l'unanimité*

Non votant(s) : Catherine GOUDOUD

N° 2013/ 5 - **Objet** : Débat des Orientations Budgétaires 2013

*Adopté à l'unanimité*

N° 2013/ 6 - **Objet** : Subventions 2013 aux associations

*Adopté à l'unanimité*

Non votant(s) : Gilbert ROUSSEAU, Jacqueline SOURY, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN

N° 2013/ 7 - **Objet** : Tarifs 2013 Pastels

*Adopté à l'unanimité*

N° 2013/ 8 - **Objet** : Admission de titres en non valeur

*Adopté à l'unanimité*

N° 2013/ 9 - **Objet** : Création emplois d'avenir

*Adopté à l'unanimité*

## N°2013/ 1 - Objet : Demandes de subventions au titre de la DETR.

Monsieur Bernard FOURNIAUD rappelle aux élus que la commune de FEYTIAT est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2013.

A ce titre, deux projets finalisés à ce jour répondent aux critères d'éligibilité à la DETR : la restructuration du groupe scolaire et l'extension des vestiaires foot du stade Pierre Lacore :

- Le montant des travaux du groupe scolaire est estimé à 2 597 000€ HT, soit 3 106 000€ TTC ; les honoraires étant évalués à 259 300€ HT, le total prévisionnel du projet est de 2 856 300€ HT, **soit 3 416 135€ TTC**. Le commencement des travaux est prévu en mai 2013.
- Le montant des travaux d'extension des vestiaires du stade Lacore est estimé à 437 100€ HT, soit 522 772€ TTC ; les honoraires étant évalués à 55 000€ HT, le total prévisionnel du projet est de 492 100€ HT, **soit 588 552 € TTC**. Le début des travaux est prévu en juin 2013.

Monsieur Bernard FOURNIAUD propose donc que la commune sollicite de l'Etat, au titre de la DETR pour 2013, des subventions pour la restructuration du groupe scolaire et l'extension des vestiaires foot du stade Pierre Lacore, en retenant *comme ordre de priorité* :

- 1 : restructuration du groupe scolaire
- 2 : extension des vestiaires foot du stade Lacore

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De donner son accord aux demandes de subventions pour les 2 projets présentés,
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

## N°2013/ 2 - Objet : 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée.

L'année 2013 marque le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Le Traité scellait la réconciliation entre la France et l'Allemagne en institutionnalisant la coopération entre les gouvernements français et allemands et en encourageant la coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation et la jeunesse. Il a contribué à donner un réel élan au rapprochement entre nos deux pays.

Les premiers jumelages franco-allemands ont certes précédé le Traité, mais il a largement contribué à l'essor de ce mouvement qui, en donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, a été l'un des puissants architectes de l'amitié franco-allemande.

Le travail de réconciliation entre nos deux pays est à présent achevé depuis de nombreuses années et le couple franco-allemand est désormais un axe essentiel à la construction européenne. L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 50 années après la signature du Traité de l'Elysée, plus de 2200 jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe du citoyen.

Ces engagements sont également ceux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et du Rat der Gemeinden und Regionen Europas présents quotidiennement aux côtés des acteurs locaux de nos deux pays afin de les soutenir dans leurs missions.

La crise économique et financière que nous connaissons actuellement montre un besoin d'Europe grandissant ainsi que la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée entre la France et l'Allemagne, notamment à l'heure où se dessine la stratégie économique de l'Union Européenne. Dans ce contexte difficile, le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée ne doit pas seulement être célébré. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation et des jumelages franco-allemands.

C'est pourquoi, nous, élus de la commune de FEYTIAT

1. Répondant à l'appel lancé le 22 janvier 2013 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;
2. Saisissons l'opportunité des célébrations, en 2013, du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec la commune de LEUN ; et souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avons pris ensemble en Septembre 1980 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux territoires ;
3. Nous engageons à poursuivre notre action conjointe, avec l'objectif d'une meilleure connaissance du partenaire, au moyen d'échanges constants et sur la base de la réciprocité, afin de contribuer ensemble à la construction d'une citoyenneté européenne basée sur les valeurs de tolérance et de solidarité ;
4. Nous efforcerons d'associer mieux et davantage à nos initiatives un public diversifié, en particulier les plus jeunes de nos concitoyens, ainsi que des acteurs locaux tels que ceux du monde économique, de l'entreprise ou de la formation ; gardant ainsi l'esprit d'ouverture propre aux jumelages ;
5. Reconnaissons et saluons le soutien que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, créé par le Traité de l'Elysée, n'a cessé d'apporter à la coopération francoallemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre des jumelages de nos villes, et saluons la hausse du budget accordée à l'OFAJ pour l'année 2013 afin de lui permettre de poursuivre et intensifier son action en direction des jeunes générations et que nous puissions leur transmettre l'héritage de notre histoire franco-allemande commune ;
6. Dans un contexte qui conduit de plus en plus souvent à une distanciation des citoyens à l'égard du projet européen, demandons le maintien et le développement des dispositifs européens, en particulier du Programme l'Europe pour les citoyens, qui encouragent les jumelages, et ce dans toute leur diversité. En 2013, Année Européenne des citoyens, il nous semble plus que jamais indispensable que les villes et les communes de toutes tailles puissent continuer à participer à ces programmes et approfondir ainsi la dimension européenne de leurs échanges ;
7. Conscients que la relation franco-allemande, bien que privilégiée ne peut être exclusive, soulignons la nécessité d'ouvrir nos échanges à d'autres partenaires européens et de développer des actions communes avec des partenaires des pays en développement afin de faire de nos jumelages et partenariats franco-allemands un espace européen de dialogue et de solidarité fructueux
8. Intégrerons à nos jumelages et partenariats de nouvelles thématiques liées aux défis que doivent aujourd'hui relever nos territoires. Dans cet esprit nous nous engageons à coopérer avec nos partenaires dans le cadre de projets structurés, notamment en matière d'emploi, de démographie ou de développement durable, afin d'échanger nos expériences et d'améliorer nos actions dans ces domaines.
9. Entendons, dans le prolongement de la présente délibération, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée et le caractère vivant du jumelage de nos deux territoires.

**N°2013/ 3 - Objet : Aménagement du local service "Entretien des locaux" et mise en accessibilité du SLAM dans le bâtiment configu - Avenue Winston Churchill.**

Monsieur Gaston CHASSAIN, au nom de la Commission n°3, informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier d'aménagement du local destiné au service Entretien des Locaux situé Avenue Winston Churchill ainsi que la mise en accessibilité du SLAM.

Il propose que le projet soit étudié dans le respect des objectifs d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de la mise en accessibilité des locaux recevant du public.

Monsieur Gaston CHASSAIN propose, dans le cadre de ces travaux, de solliciter des subventions aux organismes susceptibles d'accompagner la Collectivité dans la réalisation de ce projet.

Dans l'attente de ces subventions, il propose de poursuivre la méthodologie de l'équipe du Cabinet Bernard et Trufier, Architectes à Limoges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer le permis de construire ;
- de lancer le marché à procédure adaptée correspondant ;
- de désigner le Cabinet Bernard et Trufier, architectes à Limoges, pour le montage du projet d'exécution et la direction des travaux ;
- d'assurer le financement de cette opération ;
- de solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'accompagner la Collectivité dans la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et les conventions avec les bureaux d'études et de contrôle ainsi qu'une police d'assurance « dommages ouvrages ;
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**N°2013/ 4 - Objet : Acquisition parcelle AC 145 aux consorts Goudoud (Palalaud).**

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du conseil municipal que l'indivision GOUDOUD est propriétaire de terrains dans le secteur de Palalaud.

La commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle AC n°145 d'une contenance de 6154 m<sup>2</sup> afin de constituer une réserve foncière.

Gaston CHASSAIN précise que l'acquisition se fera au prix de 56 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- donner son accord pour l'acquisition de la parcelle AC n°145 à l'indivision GOUDOUD,
- confier à l'étude ATZEMIS-VERCOUSTRE, notaires à Limoges, la rédaction de l'acte,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition foncière,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

## N°2013/ 5 - Objet : Débat des Orientations Budgétaires 2013.

Monsieur Gaston CHASSAIN présente au nom de la Commission des Finances les orientations budgétaires pour l'année 2013.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires au titre de l'année 2013.

## N°2013/ 6 - Objet : Subventions 2013 aux associations.

Monsieur Gaston CHASSAIN présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances pour l'attribution des subventions aux associations, au titre de l'année 2013.

Les règles d'attribution de subvention déterminées en 2005 ont été appliquées au mieux par la commission, à savoir :

- ✓ privilégier les associations ayant une réelle activité sur la commune, ou en faveur des habitants de la commune
- ✓ prendre en compte le nombre d'adhérents à l'association qui sont domiciliés sur la commune, et non pas seulement la domiciliation du siège social de l'association sur la commune.
- ✓ n'attribuer de subvention qu'aux associations qui en feront, chaque année, la **demande expresse, au moyen d'un dossier complet** transmis en fin d'année par les services financiers aux différents présidents d'associations. Le retour des dossiers doit s'effectuer pour la fin du mois de janvier. Passé ce délai, les demandes qui parviendront aux services ne pourront plus être étudiées et ne pourront pas être prises en compte dans le budget communal. Il en va de même pour les dossiers incomplets

La commission des finances propose par ailleurs que quelques règles spécifiques pour le versement de certaines subventions soient maintenues.

- pour les subventions **d'un montant inférieur à 50 €** pour des associations dont le siège social est **extérieur à la commune**, et dont le but est d'intérêt plus général, les rapports moraux et financiers ne seront pas obligatoirement demandés, mais une balance générale des comptes devra obligatoirement être fournie.
- Pour **l'aide au tiers monde** intervenant en collaboration avec la commune jumelle de Leun, la subvention sera versée au **Comité de Jumelage de Feytiat**, à charge pour lui de la reverser à l'organisme destinataire lorsqu'il aura été déterminé par les deux communes jumelles.
- Pour les subventions pour les **classes de découverte**, en ce qui concerne les **CM2**, elles sont **versées à l'association USCEP**. Pour les classes de **cycle 2**, elles sont versées à **l'Amicale Ferdinand Buisson**. Ces associations sont chargées de l'organisation des séjours

En ce qui concerne les trophées des sports la commission des finances propose que pour les **trophées du sport 2013**, l'enveloppe affectée aux subventions soit fixée à **2180 €** Cette enveloppe sera ensuite répartie suivant les décisions du jury, décisions reprises dans une délibération spécifique en fin de saison sportive.

Pour les associations sportives animant une école labellisée pour les jeunes, une subvention spécifique de **1050 €** sera versée pour le fonctionnement de cette école, sous réserve du justificatif du maintien du label.

Pour les associations employant des personnels en **contrat emplois associatifs régionaux**, les conditions fixées par délibération du 30 Mars 2002 restent d'actualité, à savoir :

➤ Pour les associations communales employant des contrats « **emplois-associatifs** » signés avec la Région Limousin, un financement de 25 % du coût d'emploi du jeune sera versé par la commune de Feytiat à la structure d'accueil.

Ces subventions seront versées **semestriellement, sur demande de l'association**, et sur présentation du contrat en cours, des bulletins de paye du jeune employé et des états de financement de la Région. Elles seront proratisées au nombre de mois réels d'emploi du jeune sur l'année.

**D'autre part, comme à chaque clôture de saison sportive, des subventions complémentaires peuvent être accordées, à la demande expresse et écrite du président de l'association concernée.** Cette demande devra être obligatoirement accompagnée des résultats officiels des équipes concernées.

➤ Pour les équipes accédant ou évoluant en division régionale, cette subvention s'élèvera, pour 2013, à **870 €** par équipe. Pour le tennis, l'équipe se limitant à 2 joueurs, le montant sera de **200€** par équipe.

➤ Pour le football, les équipes évoluant en division d'honneur, percevront une subvention, au titre de 2013, de **10 840 €** par équipe.

➤ Pour le basket chaque équipe accédant ou évoluant en Nationale recevra les subventions suivantes :

Nationale 3 : 10 840€

Nationale 2 : 10 840€+15 000€

Nationale 1 : 10 840€+15 000€+15 000€

**Pour les subventions exceptionnelles demandées par les associations à vocation sportive** au titre d'équipes engagées dans une compétition, la subvention accordée sera égale à **40% des frais réels de déplacement et d'arbitrage, sur présentation d'un justificatif.**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné l'ensemble des propositions de la commission des finances adopte le projet d'attribution de subventions aux associations pour 2013 (montant et conditions d'attributions) et donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**N°2013/ 7 - Objet : Tarifs 2013 Pastels.**

Monsieur Pierre Penaud rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs publics applicables en 2013 au Pastel :

## A/ STAGES

### Stages Habitants de la commune

---

Droits d'inscription enseignement Seul	180 €
1 jour d'enseignement sans repas	45 €
Repas de midi	13,50 €
Soirée conviviale	20 €
Conférence démonstration	15 €
Stage enfant (2 jours d'enseignement + 2 repas)	100 €
Stage enfant 2 jours sans repas	80 €
Soirée d'accueil accompagnateur	13,50 €
<b>Ecole de pastel :</b>	<b>40 €</b>
1 jour d'enseignement	
1 jour d'enseignement avec modèle	50 €

### Habitants hors commune

---

Enseignement + 4 repas de midi	400 €
1 jour d'enseignement sans repas	86.50 €
Forfait stage enfant (2 jours d'enseignement + 2 repas)	200 €
Stage enfant 2 jours sans repas	174 €
Conférence démonstration	30 €
Etudiant de la Haute-Vienne	200 € (sans repas)
Repas de midi	13,50 €
Soirée conviviale	20 €
Soirée d'accueil accompagnateurs	13,50 €
<b>Ecole de pastel :</b>	<b>75 €</b>
1 jour d'enseignement	
1 jour d'enseignement avec modèle	85 €

### Arrhes

---

Arrhes pour inscription stagiaire extérieur à la commune 150 €

Arrhes pour inscription stagiaire de la commune 60 €

Autres arrhes pour inscription (inscription à la journée ; enfant stagiaire de la commune ; enfant stagiaire extérieur à la commune ; Ecole de pastel à la journée habitants de la commune ; Ecole de pastel à la journée habitants hors commune) 30 €



## **B/ AUTRES PRODUITS**

Vente affiche	1€
Vente de poster	10€
Carte postale format A5	2 €
Carte postale format 10 x 15	1 €
Catalogue de l'année en cours	10€
Catalogue années précédentes	6 €
Enveloppe pré timbrée	1,90€
Enveloppe pré timbrée par lot de 10	10 €

### **N°2013/ 8 - Objet : Admission de titres en non valeur.**

Monsieur Gaston CHASSAIN fait part au conseil municipal d'une demande d'admission en non valeur, établie par la Trésorerie Principale de Limoges Banlieue, pour un montant **316,60€**.

Cette somme correspond aux impayés de facturation du restaurant scolaire au nom de Monsieur Claude FRAISSEIX, pour lesquels tous les recours se sont révélés infructueux (dans le cas présent, surendettement et effacement de dette).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non valeur de la somme ci-dessus énoncée.

### **N°2013/ 9 - Objet : Création emplois d'avenir.**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois d'avenir ont été créés par la loi N°2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et une insertion professionnelle durable.

Trois idées fortes ont prévalu à la mise en place de ce dispositif :

- Une action orientée prioritairement vers les jeunes sans diplôme ou peu diplômés ;
- Une logique de parcours, de formation et d'accompagnement renforcée ;
- La programmation de 150 000 emplois d'avenir à l'horizon 2014 dont 100 000 en 2013.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose la création de quatre emplois d'avenir :

- Ecoles ;
- Entretien des locaux ;
- Bâtiments / Voirie ;
- Espaces verts.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

- De la création de quatre emplois d'avenir dans les services ci-dessus cités ;
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.